

LE SITE CROWN-PATRIMOINE.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce site n'est plus accessible. Toutefois nous avons pu effectué des recherches que vous trouverez ci-dessous.

Le site internet :

Il a été créé le 12/10/2020. Nous publions le whois :

<https://whois.domaintools.com/crown-patrimoine.com>

Nos recherches :

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 09 71 07 73 24

Il s'inscrit dans une série intéressante :

insight-investment-group.com	09 71 07 73 10
crown-patrimoine.com	09 71 07 73 24
revo-inv.com	09 71 07 73 48

Les informations juridiques :

Le site usurpe l'identité d'une société qui a le même nom mais selon société.com plus d'activité déclarée depuis 2012. Elle n'a pas en particulier de site. Il est à noter une belle astuce. Les escrocs ont mis leur numéro dans les pages jaunes. Si vous le vérifiez, vous arrivez chez eux !

Les règlements :

Le site utilise :

La société anglaise ALGINVEST LTD

La société a été créée le 13/07/2020. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://find-and-update.company-information.service.gov.uk/company/12736242>

Les produits :

Le site propose d'investir dans des SCPI et en particulier celles de la société CORUM. Il s'agit bien sur d'un produit fantôme... Ce n'est pas la première fois que le com CORUM est volé...

Cette page sera enrichie au fur et à mesure de nos nouvelles informations.

Conclusion

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

